

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**VENDREDI 8 NOVEMBRE 2013**

*Affiché en exécution de l'article L.127.17 du Code des Communes.*

Le Conseil régulièrement convoqué, s'est réuni en séance aordinaire le vendredi 8 novembre 2013 à vingt heures, en mairie, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEGRAND Jean-Pierre, Maire.

**Etaient présents :** Messieurs LEGRAND - PIERRAIN - SEGURA - BARRAULT - FOURNIER, Mesdames ADT-GUILBERT - CHAILLOT - DECHELLE.

**Absents excusés :** Messieurs ANGLADE - ALLOUCHE - PRADO.

**Pouvoirs donnés :** Monsieur ANGLADE donne pouvoir à Monsieur PIERRAIN, Monsieur PRADO donne pouvoir à Monsieur LEGRAND.

**Secrétaire de séance :** Madame ADT-GUILBERT

**DÉLIBÉRATIONS :**

**2013-xxx : Délégation au SIESM pour l'éclairage public (lanternes rue des Roches, rue Clinchant, rue de la Varenne)**

**2013-xxx : Budget du service de l'eau : DM**

Compte rendu du précédent conseil approuvé à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR**

Monsieur CROUZET (SAFER) explique au conseil la convention de surveillance et d'intervention foncière. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour que le Maire signe la convention.

Le Maire explique la procédure pour passer du POS au PLU. Le conseil demande des informations complémentaires du fait des futures Lois entraînant la commune vers un PLUI (communautaire).

Monsieur SEGURA fait un bilan du budget de la commune au 08/10/2013, sans commentaires particuliers.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Pierrain explique l'évolution des travaux EP rue des Sables qui se déroulent conformément au planning. Le conseil confirme son intention de réaliser par la suite les travaux de voirie. Un budget estimatif tourne autour de 400 000 €. Une étude doit être menée par la suite pour réaliser un emprunt et éventuellement vendre un terrain communal rue du Mont aux Lièvres,

- Monsieur le Maire indique que l'installation des opérateurs pour le haut débit sur la commune ne sera terminée qu'en février 2014 (CAMVS),

- Les responsables de la mise à disposition de la salle « Ecole » doivent édicter une convention stricte avec les utilisateurs permanents (Théâtre, Sport,...) pour éviter tout litige,

- Monsieur le Maire indique que pour être en conformité avec la dématérialisation des documents communaux (comptabilité,...) le choix du logiciel CEGILOG (MAGNUS) a été entériné,

- La CAMVS proposant un droit de tirage de 22 000 € pour Boissettes, les responsables des travaux Messieurs PIERRAIN et ANGLADE vont préparer le dossier pour obtenir cette subvention avec l'aide de Monsieur AGENEAU (CAMVS). La comune doit réaliser au moins 44 000 € de travaux.

- Monsieur le Maire a obtenu, grâce à l'aide des communes de la CAMVS, la reconnaissance par Madame la Préfète de 2 délégués pour siéger au conseil communautaire.

- Monsieur le Maire indique les termes d'un amendement du conseil régional concernant le pont entre Boissettes et Dammaris les Lys : « l'opportunité de deux franchissements urbains autour de Melun n'est pas confirmé en l'état ».

**Prochain conseil municipal ordinaire le vendredi 13 décembre 2013 à 20 heures**

Le maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,

- >